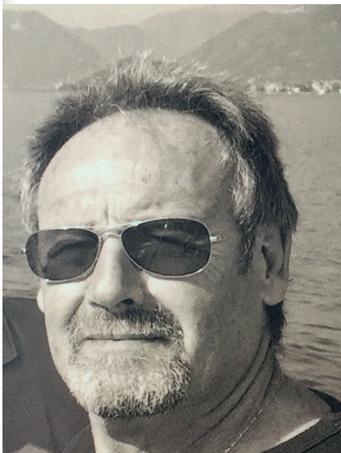


# Le petit Varsinc



## L'édito du Maire



**Chers toutes et tous,**

Pour débiter, je souhaite regarder l'avenir avec confiance.

Toutefois, il convient de rester réaliste, car nous sommes face à un contexte écologique, économique et international qui s'avère fragile.

Heureusement, il y a une autre réalité, celle que nous vivons au quotidien et qui n'est pas assez mise en avant : l'implication des associations dans la vie communale, le dynamisme des entités communales, le professionnalisme des agents communaux, la mobilisation et la présence sur le terrain des élus favorisant le vivre-ensemble, garantissant une qualité de vie, faisant en sorte que nos enfants évoluent dans un environnement sain et préservé qui fait la fierté de notre territoire.

Je peux vous assurer que mon équipe et moi-même restons à votre écoute. Néanmoins, il faut être conscient des aléas que peuvent rencontrer les collectivités engendrant parfois un « ralentissement » des projets (partage de compétences avec d'autres collectivités, marges de manœuvres financières, obligations réglementaires). Du temps peut donc être nécessaire !

L'année 2024 sera marquée par la poursuite de notre programme, des investissements dans tous les domaines. Je vous laisse le soin de découvrir cette édition, elle vous permettra de prendre connaissance de nos réalisations et projets.

Nous avons la chance d'accompagner une belle dynamique autour de notre station et nous mettrons ensemble toutes nos compétences pour que VARS reste une destination d'avenir.

Bien à vous,  
Dominique LAUDRÉ

## Sommaire

### TRAVAUX P/3-7

Ouverture de la nouvelle piscine p/3  
Travaux d'enneigement p/3  
Adressage p/3

Regroupement de l'Office de Tourisme  
et des bureaux de la Sedev p/4  
Extinction de l'éclairage Public p/4  
Stabilisation et correction du ravin du Preynas p/4  
Le Cinéma « Les Mélézes » p/4  
Construction d'un nouveau pont sur le Chagnon p/5  
Ces arbres remarquables p/5  
Des toilettes publiques à Saint-Marcellin p/5  
Raccordement des fontaines p/6

Certification de la gestion durable de la forêt communale  
de VARS / Engagement PEFC p/6  
La taxe additionnelle départementale : TAD p/6

Points de Rassemblement du val d'Escreins p/7  
Communiqué de la Communauté de Communes  
du Guillestrois-Queyras p/8

### VIE LOCALE P/8-9

Registre des Personnes vulnérables ou isolées p/8  
Un outil de communication : l'application ILLIWAP p/9  
Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) p/9  
Opération station et villages propres p/9

### SEM-SEDEV P/10

### CÔTÉ ASSOCIATIONS P/11

### BRÈVE MAIRIE P/12

## Ouverture de la nouvelle piscine

Les travaux de gros œuvre, dans le cadre du chantier de démolition-reconstruction de la piscine municipale aux Claux, ont été confrontés à des retards qui ont inmanquablement abouti à un report de la réception du nouvel équipement. Avant sa mise en service et son ouverture au public, le bassin a dû être mis en eau et le fonctionnement de l'ensemble des éléments techniques a dû être vérifié. Ce projet, d'un montant global de l'ordre de 2 300 000 €HT, a bénéficié de subventions exceptionnelles de la Région (880 000 €) et du Département (295 020 €) dans le cadre des Contrats-Station. Il s'agit

d'un équipement important pour maintenir l'attractivité de notre station dans un contexte concurrentiel de plus en plus difficile. Afin de diminuer l'impact environnemental du système énergétique de cet équipement mais également de contenir les coûts de fonctionnement, une étude est en cours afin d'évaluer la pertinence d'une installation géothermique.

Une procédure de délégation de service public a été lancée pour son exploitation et sa gestion. A l'issue de la procédure, la Sem-Sedev a été désigné comme attributaire.



## Travaux d'enneigement

La Commune a poursuivi son programme d'amélioration du réseau de production de neige de culture grâce au concours de la Région SUD dans le cadre du Contrat-Station. Une subvention d'un montant de 480 000 € a été allouée pour une opération globale de 1 600 000 €HT. Ces travaux d'amélioration ont consisté en une extension du réseau sur le secteur de la Corniche Supérieure (crête de Chabrières) avec la création d'une salle des machines au col de Crévoux et une adaptation de celle de Chabrières. Une salle des machines a également été créée dans le secteur de la Résinière, au pied de la piste de la Rochette, pour la production d'air. Cet équipement était indispensable pour maintenir l'efficacité du dispositif global de production de neige sur tout le domaine skiable.

## Adressage

L'installation des panneaux de rue et la fourniture des numéros étaient prévues pour l'automne 2022. Or, suite à une consultation infructueuse en l'absence de réponse d'entreprise, ces prestations ont dû être repoussées au printemps 2023. Un contrat a été passé avec La Poste en décembre 2022 pour la pose des panneaux de rue, ainsi que la fourniture des numéros qui seront distribués aux riverains. Malheureusement, malgré plusieurs relances auprès de la Poste, les panneaux de rues ne sont toujours pas installés, et les numéros d'habitations qui doivent être fournis aux riverains n'avaient toujours pas été livrés en septembre, soit neuf mois après la commande. Le contrat a donc été résilié, et nous avons été contraints de rechercher un nouveau prestataire. Les numéros d'habitation sont à votre disposition à l'accueil de la mairie pour une installation par vos soins. Quant aux panneaux de rues, ils seront implantés par notre prestataire dès que les conditions climatiques le permettront.

## *Regroupement de l'Office de Tourisme et des bureaux de la Sedev*



Le permis de construire pour la construction du complexe regroupant un nouvel office de tourisme, les bureaux de la Sedev et une salle hors-sac a été accordé le 23 janvier 2023. Le projet présenté se compose de deux entités distinctes reliées par un hall commun sous verrière formant une « rue », et les matériaux comme la pierre et le bois sont mis en avant. Le bâtiment sera conforme à la nouvelle réglementation environnementale RE 2022, plus ambitieuse et plus contraignante que la réglementation précédente RT 2012. L'objectif est de se rapprocher autant que faire se peut d'un bâtiment passif, ce qui est une exigence importante en haute altitude. Une consultation des entreprises avait été faite dans le courant de l'hiver précédent pour un commencement des travaux initialement prévu dès la fin de la saison touristique hivernale, au printemps 2023. Malheureusement, la consultation a dû être déclarée sans suite car le montant des offres les moins-disantes dépassées d'environ 50% les estimations du maître d'œuvre. En raison des contraintes inhérentes à une station d'altitude pour ce qui concerne la durée limitée de la période propice aux travaux, le commencement des travaux a donc dû être repoussé au printemps 2024. Considérant l'ampleur du chantier, et afin de profiter au mieux de cette période propice à la réalisation des travaux en extérieur, la fermeture des remontées mécaniques interviendra dès le début du mois d'avril. Ce projet structurant a reçu le soutien du Département des Hautes-Alpes, avec un accord de subvention d'un montant de 501 840 €, et de la Région PACA SUD, avec un accord de subvention de 601 020 €, au titre des Contrats-Station.

## *Extinction de l'éclairage Public*

Dans un souci d'économie d'énergie, et considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, le Conseil Municipal a décidé du principe de couper l'éclairage public, selon des modalités d'extinction adaptées en fonction des saisons. L'éclairage public sera totalement interrompu sur l'ensemble du territoire communal durant les périodes suivantes :

- Du 15 avril au 15 mai entre vingt-trois heures et six heures.
- Du 16 mai au 31 août à partir de vingt-trois heures et sans rallumage.
- Du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> décembre entre vingt-trois heures et six heures.

De même, il a été convenu de retirer les décorations lumineuses avant les vacances de février, au lieu de la fin de saison comme cela était fait auparavant.

Dans ce contexte particulier, la bonne gestion de l'énergie est l'affaire de tous. Il convient à chacun de rester vigilant et de réguler ses consommations.

## *Stabilisation et correction du ravin du Preynas*

Depuis plusieurs années, le ravin du Preynas ne cesse de se dégrader. Après plusieurs échanges avec les services de la Communauté de Communes au titre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la Commune a décidé de solliciter le service départemental RTM dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre permettant de définir et estimer les travaux à prévoir pour stabiliser le lit du torrent. Préalablement à la réalisation de ces travaux, une étude de diagnostic du réseau pluvial public du village de Sainte-Catherine a été commandée, afin d'en améliorer la gestion et les déversements des eaux.

## *Le Cinéma « Les Mèlèzes »*

A l'issue d'une nouvelle procédure de délégation de service public, la société Cin'Valley a été de nouveau retenue pour poursuivre l'exploitation du cinéma situé aux Claux, au Point-Show. Nous vous invitons à venir profiter de la programmation de qualité qui vous est présentée en saison. Retrouvez les séances programmées sur <https://www.allocine.fr>. Concernant le projet de construction d'un complexe regroupant un nouveau Cinéma et une Salle multi-activité, en lieu et place de l'ancienne patinoire, l'arrêté portant autorisation de permis de construire a été attribué. La recherche de subventions pourra donc être lancée dans le courant cette année.

## Construction d'un nouveau pont sur le Chagnon

La circulation entre Sainte-Marie et les Claux a été perturbée en 2022 par la construction d'un nouveau pont sur le Chagnon. Malgré les inconvénients, ces perturbations étaient nécessaires pour améliorer la sécurité du village de Sainte-Marie face au risque de crue. En effet, la confluence entre le Chagne et le Chagnon a été depuis longtemps identifiée comme un point noir dans la sécurisation du village face aux débordements du torrent du Chagnon. Pour améliorer la situation, il était nécessaire de reprendre totalement l'ouvrage de franchissement. Ces travaux, réalisés cette année sous la maîtrise d'ouvrage du Département des Hautes-Alpes, étaient indispensables pour permettre à la Communauté de Communes, au titre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Protection contre les Inondations), de lancer une opération d'élargissement du chenal du Chagnon avec reprise des systèmes d'endiguement. En augmentant les gabarits hydrauliques du chenal et du pont, la protection du village est ainsi améliorée et le risque de crue torrentielle réduit. En 2023, la Communauté de Communes a poursuivi les travaux d'amélioration du chenal du

Chagnon, au titre de sa compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et a engagé une intervention visant à consolider les berges du Chagne le long de la Route des Sagnes, entre Ste-Marie et St-Marcellin. D'autre part, la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras a également lancé les études préalables au confortement de la digue du Chagne en aval de la confluence avec le Chagnon.

Nous avons pu constater l'efficacité des travaux engagés par GEMAPI lors de l'épisode de fortes pluies qui s'est abattu sur le département les 1er et 2 décembre 2023. Effectivement, le village de Sainte-Marie a été épargné par des dégâts majeurs. Cependant, de nombreux désordres ont pu être observés comme des glissements de terrain, des voies endommagées entraînant la fermeture de ces dernières, érosion de berges, etc... La commune va être attentive quant à la poursuite des travaux de sécurisation du Chagne. VARS a été reconnu état de catastrophe naturelle permettant aux sinistrés de bénéficier d'une prise en charge plus rapide par les assurances.

## Ces arbres remarquables

Dans le cadre des mesures compensatoires au défrichage lié à la construction du télésiège du Bois Noir, les services de l'ONF ont réalisé une mission d'identification et de repérage des arbres habitats sur les parcelles forestières concernées sur le secteur de Peynier. Il est couramment admis que près d'un quart des espèces animales et fongiques forestières sont dépendantes du bois mort et des micro-habitats associés, en particulier les cavités. Les exigences varient selon les espèces, des petites branches mortes pour certains insectes xylophages (longicornes) jusqu'aux grandes cavités remplies de terreau pour d'autres insectes (cétoines). L'observation des micro-habitats présents permet d'évaluer l'intérêt potentiel pour la biodiversité. Cet inventaire a également mis en avant des arbres très particuliers, ceints d'étranges bourrelets. Des bourrelets annulaires ont été façonnés par les pics. Alors, lors de vos promenades et randonnées, n'hésitez pas à lever la tête et à prendre le temps d'observer ce patrimoine exceptionnel qu'est notre forêt.



## Des toilettes publiques à Saint-Marcellin



Des toilettes publiques ont été installées à Saint-Marcellin à proximité de l'arrêt-bus situé face à la place du Rivet. Ce sont des toilettes gratuites, à nettoyage automatique, accessibles aux personnes à mobilité réduite. La mise en service a dû être retardée dans l'attente de l'intervention d'Enedis pour le raccordement électrique de l'équipement. Un autre projet d'aménagement de toilettes publiques concerne le val d'Escreins. L'équipement sera installé à proximité immédiate du chalet d'accueil de l'office de tourisme au niveau du parking. Les importants travaux de sécurisation de la route d'accès réalisés au printemps n'ont pas permis de réaliser cet aménagement avant l'été. Les travaux ont débuté à l'automne 2023 pour une mise en service avant l'été 2024.

## Raccordement des fontaines

L'eau est une ressource précieuse et limitée. Les fontaines, et tout autre point d'eau accessible au public, propriétés communales, font partie des ouvrages du réseau d'alimentation d'eau potable public. La réglementation prévoit qu'est assujetti à une redevance tout prélèvement sur la ressource en eau. La Commune paie donc une taxe pour le prélèvement de l'eau des fontaines. Des dispositifs de dérivation ont été posés par des usagers privés pour arroser les jardins ou potagers. Ces dispositifs sont constitués de tuyaux d'arrosages avec des raccords non adaptés qui se déboitent régulièrement, occasionnant des débits nocturnes anormaux détectés par les services en charge du réseau qui déclenchent des interventions de contrôle de recherche de fuites. Ces pertes d'eau et les interventions des agents représentent un coût, tant pour la collectivité que pour

l'ensemble des usagers. D'autre part, la distribution d'eau potable gratuite est interdite.

C'est pourquoi, afin de garantir l'égalité des consommateurs, les dispositifs de dérivation posés par des usagers privés sur les fontaines publiques ne sont plus tolérés.

**Il convient pour tout usager souhaitant conserver un point d'alimentation en eau de se rapprocher dès maintenant de la SAUR pour faire une demande de branchement et souscrire un abonnement.** La grille tarifaire du service de l'eau intègre un « tarif agricole » pour ce genre de demande.

Tout dispositif sauvage maintenu ou réinstallé sera débranché par les services municipaux, et les responsables se verront appliquer une amende pouvant aller jusqu'à 150 €.



## Certification de la gestion durable de la forêt communale de VARS / Engagement PEFC

La gestion durable de la forêt joue un rôle clé dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Lors de sa séance du mois de janvier 2023, le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans une démarche de certification forestière. En approuvant l'engagement de la forêt communale de VARS au programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), la Commune cherche à respecter et faire respecter à toute personne y intervenant, les règles de gestion forestière durable en vigueur qui visent à préserver la forêt pour l'avenir tout en permettant de produire du bois. Elle accepte pour cela toutes les visites de contrôle en forêt par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui sont les gages de la fiabilité et la crédibilité du système PEFC.

Une forêt gérée durablement est une forêt qui :

- respecte et maintient sa biodiversité,
- dont les sols et les eaux sont respectés,
- est en bon état sanitaire et se renouvelle,
- et bénéficie à toute la société : ressource en bois, lieu de promenade et de loisirs...

La Commune de Vars a reçu la confirmation de son engagement à PEFC sous le numéro 10-21-19/645. Cet engagement est valable jusqu'au 02/02/2028.

## La taxe additionnelle départementale : TAD

La TAD a été instaurée par la loi qui permet à chaque Département de délibérer pour l'instituer sur son territoire. Le département des Hautes-Alpes a décidé, à l'instar des autres départements, d'instaurer la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour au 1er janvier 2024. Elle s'élève à 10% et il n'est pas possible pour un département de fixer un taux différent. La collectivité dont dépend la gestion de la taxe de séjour est responsable sa perception et de son reversement. La taxe de séjour étant au réel à Vars, l'hébergeur doit facturer la taxe de séjour et la TAD à l'occupant de l'hébergement, en même temps que le séjour. Il doit ensuite la reverser à la Commune de Vars. La perception

intervient en même temps que la perception de la taxe de séjour. Ensuite à charge de la collectivité de reverser au Département les 10%. Le Département a choisi de reverser l'intégralité de ce produit à l'Agence de Développement des Hautes-Alpes. Il s'agira d'un budget supplémentaire (estimé à 640K€ en 2024), qui sera dédié à des actions de promotion nouvelles décidées en lien avec les fédérations et syndicats d'hébergeurs professionnels locaux, ainsi qu'à un plan d'accompagnement des territoires pour optimiser la collecte de la taxe de séjour.

# Points de Rassemblement du val d'Escreins



Dans le Petit Varsinc paru à l'été 2022, nous avons évoqué l'étude réalisée sur le thème de la sensibilisation sur les risques dans le val d'Escreins, et sur l'aménagement de Points de Rassemblement pour améliorer la sécurité des promeneurs. En effet, face aux risques d'inondation et de lave torrentielle que rencontre le val d'Escreins, la Commune a engagé une réflexion visant à améliorer la communication auprès du grand public pour informer des risques, et sur le comportement à adopter en cas de crue ou de coulée. L'objectif est d'établir des documents de type dépliants et panneaux à l'attention des visiteurs. Lors de cette réflexion, le service départemental RTM a identifié plusieurs

sites adaptés pour accueillir des Points de Rassemblement. Ces sites sont répertoriés sur les documents de communications mis à disposition des promeneurs dans le val d'Escreins. Il s'agit du chalet d'accueil OT près du parking, du refuge de Basse Rua, de la bergerie et de deux autres sites de chaque côté du Rif Bel. Sur ces deux derniers sites, des abris ont été aménagés afin de permettre aux promeneurs de se mettre à l'abri dans les meilleures conditions de sécurité. Ces aménagements représentent une enveloppe de l'ordre de 30 000 €HT, prise en charge intégralement par la Commune. En effet, les efforts engagés par la Commune pour améliorer la sécurité des usagers dans le val d'Escreins ne sont malheureusement pas soutenus, tant au niveau du Parc Naturel Régional du Queyras que de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras. La Commune avait sollicité l'inscription de l'aménagement de ces Points de Rassemblement à l'avenant au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin du Guil, démarche portée par le PNRO, permettant l'obtention d'une subvention à hauteur de 50%. Malheureusement, cette proposition de la Commune de Vars a été refusée.

## VOUS êtes sous un orage violent ? cherchez à vous mettre à l'abri ? êtes au bon endroit !!

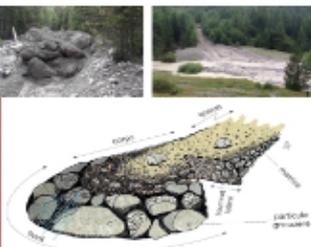


Le Val d'Escreins est un lieu mythique, préservé et splendide. C'est un lieu où le milieu naturel a gardé ses droits et où l'homme vient le visiter quelques mois par an. Sachez que ce territoire est vierge de quinquante ans sans présence humaine plus de 7 mois par an ! La montagne est vivante et nous allons lui vous rassembler un de ses traits de caractère.

### QUAND LA MONTAGNE EST EN COLÈRE

Vous avez pu remarquer en venant à pied depuis Castiac, de Vars ou encore de l'Ubaye de nombreux torrents ou rivières. Si vous êtes arrivés en voiture, vous avez également pu voir de magnifiques gorges ainsi que plusieurs points et passages à gué avant d'arriver sur le parking de Haute Rua.

La montagne est vivante et réagit notamment en conditions météorologiques. Durant les périodes où les précipitations se font sous forme de pluie, les torrents et les rivières peuvent réagir de plusieurs façons. Ils peuvent se charger en eau et charrier des matériaux, mais ils peuvent également créer des laves torrentielles. Ces phénomènes impressionnants sont un mélange d'eau et d'éboulements, de type de ceux que la forêt des glaciers laisse à découvert ou des matériaux que l'on retrouve dans les torrents de montagne. Elles se forment pendant le semestre hivernal, lorsque ces fleuves se mettent à bouger en mouvement sur des versants raides lors de fortes précipitations ou pendant la fonte des neiges. Les laves torrentielles suivent des torrents existants et peuvent même créer un nouveau ravin ou sortir du lit initial.



Cet mélange dévale le versant sous forme de vagues à une vitesse qui se dédouble par à chaque étape que par la formation d'un « front ». Dans la zone de ce front, de gros blocs de plusieurs mètres de diamètre et de plusieurs dizaines de tonnes peuvent être transportés.

Les laves torrentielles peuvent atteindre des vitesses de 50 km/h car les pentes les plus raides.

Un torrent ou une rivière sans eau ne le ralentissent absolument pas durant un épisode de précipitation, les yeux ouverts se sont vus.

### Et maintenant, que dois-je faire ?

- Q** Cet abri est-il le plus sûr pour me abriter en cas d'orage ?

**R** Oui. En restant dans cet abri pendant un orage, vous évitez tout risque de blessure, mais vous êtes également en dehors des zones d'apparition des laves torrentielles.
- Q** Je dois rester ici jusqu'à ce que le pluie s'arrête ?

**R** Non, vous devez vous en aller dès que possible, même 30 min après la fin de cet épisode pluvieux. En effet, une lave torrentielle peut se produire quelques minutes seulement après les premières précipitations intenses (5 à 10 min en fonction des basses versants), ou bien se réactiver sous la forme de l'orage. Il lui faudra, au maximum, environ 30 min pour descendre jusqu'à la route ou au sentier.
- Q** En cas d'urgence, comment puis-je contacter les secours par téléphone ?

**R** Vous pouvez contacter les services de secours si vous êtes en difficulté urgent et en cas de danger. Le 112.
- Q** Si je suis en voiture, je peux traverser les passages à gué même s'ils ont de l'eau dessus ?

**R** Non, il est interdit d'engager sur une route étroite, sans passage à gué qui est sous l'eau. Sans courant, 30 cm d'eau suffisent pour soulever et emporter un véhicule. Avec du courant, comme c'est le cas dans la majorité des situations de montagne, cette hauteur doit encore être minimisée. De plus, souvent la prise d'air d'une voiture se trouve très basse sous le capot et une toute petite quantité d'eau aspirée par celle-ci peut causer des dommages considérables au moteur, entraînant l'arrêt du véhicule le jour où vous laissez au milieu du gué, des zones d'eau ou dans une zone dangereuse.

D'autre part, l'étude réalisée en 2021 par le service départemental RTM avait abouti à préconiser deux actions visant à réduire significativement la vulnérabilité du refuge du refuge de Basse Rua :

- Confortement du merlon de protection existant en amont du refuge – Compétence Communale (estimation : 60 000 €HT)
- Rectification du lit du torrent de la Grande Combe au niveau d'un coude marqué -Compétence intercommunale (estimation : 50 000 €HT)

Malheureusement, là encore, la proposition de la Commune d'inscrire les travaux de confortement du merlon de protection existant en amont du refuge à l'avenant au PAPI a été refusée. Les travaux seront donc réalisés exclusivement en autofinancement communal. Et la CCGQ a refusé de programmer les travaux de rectification du torrent de la Grande Combe qui permettraient pourtant de réduire significativement la vulnérabilité du refuge à moindre coût. La Commune le regrette fortement, ne comprenant pas que des actions efficaces et peu onéreuses soient refusées alors que la prévention des risques majeurs demeure un sujet consensuel.

LA VALLÉE D'ESCREINS VOUS A OUVERT SES PORTES AUJOURD'HUI, NOUS VOUS DEMANDONS DE LA RESPECTER.

# Communiqué de la Communauté de Communes Du Guillestrois-Queyras

## La tarification « à la consommation » sur les déchets

Pour faire face aux importantes augmentations présentes et à venir sur le coût des déchets, il convient de trier les emballages, le verre, le papier, composter les déchets alimentaires et RECYCLER les autres déchets en les apportant en déchèterie pour qu'ils soient orientés vers les filières adéquates qui y sont présentes. Quand elles sont respectées, ces bonnes pratiques peuvent éviter plus de 60% de nos déchets. Dans la pratique, l'accès aux conteneurs de déchets non recyclables (ceux de couleur grise) sera bientôt conditionné à l'utilisation d'une carte magnétique.

## Avis de la commune de Vars sur la mise en œuvre de La tarification « à la consommation » sur les déchets

La commune de Vars a indiqué à la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras (en charge de la compétence des ordures ménagères) et ce, à plusieurs reprises son mécontentement concernant la mise en œuvre de la tarification incitative sur les déchets. En effet, les modalités tarifaires proposées se révèlent discriminatoires entre les usagers des villages et ceux de la station. A terme, les usagers des villages détiendront un badge qui leur

permettra l'accès au dépôt de leur sac d'ordures ménagères, une tarification devra être appliquée à chaque dépôt. En revanche, les usagers des Claux bénéficieront d'un accès libre aux conteneurs des ordures ménagères avec une tarification au forfait. Aussi, on note que ce dispositif est déployé sans prendre en considération les problématiques liées aux fortes affluences que connaissent les communes touristiques avec un besoin plus important en collecte. Dans ces conditions, ce service public destiné à l'ensemble de la population se montre inégalitaire, les services de l'état en sont informés.

## Élimination des déchets - arrêté préfectoral n° 85-3 421 du 21 novembre 1985.

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits. Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit. La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel est interdite. L'abandon sur la voie publique ou en tout autre lieu des déchets encombrants est interdit.

## VIE LOCALE

### Registre des Personnes vulnérables ou isolées

Un recensement des personnes âgées, handicapées, en grande difficulté ou isolées est fondamental dans le cadre d'actions de prévention, pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux et sanitaires, en cas de déclenchement de tout plan d'urgence (plan canicule, plan grand froid, coupure d'électricité...).

L'inscription dans ce registre est facultative et nécessite une démarche volontaire des personnes.

Elle concerne les catégories de population suivantes :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile ;
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages légaux accordés aux personnes reconnues

handicapées ou d'une pension d'invalidité et résidant à leur domicile.

L'inscription sur le registre est opérée à tout moment dès la déclaration de la personne concernée ou de son représentant légal, qui utilise pour cela tout moyen à sa disposition : soit par écrit (formulaire à retirer au service du CCAS de la mairie), soit sur appel téléphonique au 04 92 46 93 03.

Le maire peut communiquer au préfet, en sa qualité d'autorité chargée de la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence, dans des conditions propres à en assurer la confidentialité, le registre ainsi constitué et régulièrement mis à jour.

## *Un outil de communication : l'application ILLIWAP*

Illiwap, application 100% gratuite et sans publicité, vous permet d'être alerté de l'actualité de la commune directement sur votre smartphone ou tablette.

Vous téléchargez l'application sur Google Play (Android) ou sur Apple store (Iphone) et vous suivrez l'actualité de la mairie de Vars.

- **L'application est gratuite.**
- **La vie privée est strictement respectée : pas de fichier**
- **Aucune publicité**

Ce système constitue donc un progrès considérable d'information des citoyens et facilite la transmission des messages officiels.

Pour plus de renseignements, merci de contacter la Mairie au 04 92 46 50 09

## *Opération station et villages propres*

Comme elle s'y est engagée depuis 5 ans, la municipalité organise une journée citoyenne pour l'environnement. Donner un coup de propre à notre commune, c'est le concept de ce rendez-vous citoyen. C'est sous un grand soleil, le 10 juin 2023, qu'une cinquantaine de personnes s'est retrouvée pendant une matinée avec au menu de ce temps fort, ramassage de déchets et nettoyage de la station et des villages. L'objectif étant de sensibiliser ainsi nos concitoyens sur le fait qu'il appartient à chacun de respecter son milieu, et sur la problématique des déchets sauvages. (Re)donner à notre commune le cadre de vie qu'elle mérite. L'opération, qui a permis de collecter près de 500 kg de déchets dans la station et les différents villages, s'est terminée par un apéritif déjeunatoire offert à tous les participants. Certes une seule matinée ne peut pas résoudre tous les problèmes, mais il est constaté que le volume des gros déchets est en baisse d'année en année. La municipalité adresse un grand merci à tous les ramasseurs et tous ceux qui préservent le village avec leurs gestes du quotidien.



## *Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)*

anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Ses missions sont l'information, l'orientation, l'écoute et accompagnement social, l'aide et l'accompagnement aux personnes âgées, aux enfants, aides aux personnes handicapées et aux familles en difficulté, lutte contre l'exclusion. Il intervient dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale des communes comme la nôtre. Pour toutes informations concernant les aides du CCAS, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie au 04 92 46 93 03.

Que le temps passe bien vite !

C'était hier...

2019 : Mise en place du TMX de Chabrières – 2600 personnes/heure, 4min30 de montée

2019 : Tapis skieur des Claux – 3600 personnes/heure

2019 : Luge du Caribou

2019 : Création de la réserve collinaire et de l'usine à neige de Peynier

2020 : Télésiège débrayable du Bois Noir – 1600 personnes/heure, 6 min de montée

2021 : Tapis skieur du Point Show – 1800 personnes/heure

2022 : Télésiège débrayable du Speed Master – 1800 personnes/heure, 5min30 de montée

2022 : Télésiège débrayable de la Mayt – 2800 personnes/heure, 7 min de montée

Et aujourd'hui remplacement du télésiège 2 places pinces fixes de Peynier après 41 ans de bons et loyaux services par 2 nouveaux appareils – 2000 personnes/heure, 9 min pour accéder au sommet de Peynier et 4 min pour accéder au sommet des Plans.

Pendant toutes ces années, nous avons également pris le soin de :

- Moderniser, à des fins d'optimisation, notre réseau de neige de culture.
- Requalifier et étendre notre réseau de pistes piétons hiver et été.
- Remonter en compétences notre snowpark
- Et de la même manière réorganiser l'intégralité de nos circuits VTT.

Nous voilà arrivés au terme de notre Plan Pluriannuel d'Investissements.

Nous aurions pu aller plus vite mais c'était sans compter les embûches du COVID et la situation conjoncturelle internationale et nationale.

Notons également que cela nous aura permis de supprimer de manière drastique plus de 170 pylônes, 22 km de câbles enterrés, 4 kms de ligne électrique. N'oublions pas non plus, un nombre important de travaux d'aménagement, d'amélioration, de ré-engazonnement, de débroussaillage d'automne et de plantation d'arbres à des fins d'embellissement de notre site. Autant de gestes qui prouvent la volonté de notre entreprise de respecter au mieux notre environnement si précieux.

Et demain...

Nous sommes en train d'écrire une nouvelle page de notre futur Plan Pluriannuel d'Investissements :

- Aménagement d'un espace ludique réservé aux débutants au sommet du Télémix.
- Un projet d'aménagement de Combe froide qui pourrait nous permettre d'augmenter de manière non négligeable l'étendue de notre domaine skiable.
  - La construction d'une tyrolienne partant du sommet du Télémix pour arriver en aval de la piste de luge du Caribou.
  - L'installation des bureaux des remontées mécaniques sur le front de neige de Vars les Claux en parallèle des nouveaux bâtiments de l'Office de tourisme.

Comme je l'ai déjà écrit dernièrement, tous ces investissements ne pourraient se faire sans l'aide précieuse des propriétaires de la commune de Vars, agriculteurs pour la plupart, qui nous ont autorisés à franchir et pour certains traverser leurs pâturages.

Merci à tous pour leurs gestes qui vont dans l'intérêt général de la station et que je souhaite remercier et saluer par ces quelques mots.

Cordiales salutations,  
Christian Reverbel



### *Sporting Ski Club de Vars*

Le programme estival mêle randonnées, vtt, sports d'eaux ou activités ludiques, le Ski Club de Vars continue de proposer à tous ses adhérents un programme riche en activités. L'hiver est quant à lui synonyme de plaisir avec le retour sur les skis pour les coureurs. Pour aborder cette saison dans les meilleures conditions, préparation physique et stages de skis durant l'automne sont toujours au programme dans le cadre du Ski Club et des classes sportives de Guillestre, Barcelonnette et Briançon. Tous les jeunes attendent l'arrivée de la neige et l'ouverture de leur station pour profiter des nouvelles installations. Le groupe freeski mis en place pour les passionnés de sauts, bosses et poudreuse a perduré cet hiver avec de nouveaux adhérents. N'hésitez pas à prendre contact avec nous si votre, ou vos enfants souhaite(nt) se joindre à ce groupe ou aux groupes compétition du Ski Club. De bons moments à partager à chaque saison.

Contact : [ski-club-vars@orange.fr](mailto:ski-club-vars@orange.fr)



### *Le Club Omnisports de Vars*

Le Club omnisport de Vars compte aujourd'hui une trentaine de familles adhérentes. Il propose des activités saisonnières sous formes de stages. A l'automne ou au printemps les enfants peuvent pratiquer le VTT, le Tennis ou l'escalade, avec des partenaires sportifs locaux. Plusieurs randonnées ont été organisées. Les familles ont pu découvrir la Faune et la Flore de nos Montagnes, autour de La Mortice et en Ubaye. En septembre une journée à l'accrobranche de Vars a eu lieu. A l'occasion du marché de Noël de l'Office de Tourisme, un stand crêpes et boissons chaudes se tient, réunissant bénévoles et adhérents. Le COV c'est avant tout une section Ski ! La saison de ski est une réussite. Encadrés par des professionnels, les enfants progressent tout en prenant du plaisir. Ils ont pu aussi découvrir le métier de pisteur secouriste avec le service des pistes du domaine skiable. En fin de saison, les skieurs jusqu'à 10 ans participent à la traditionnelle course 1000 pattes. Un week-end à vélo avec itinérance est en préparation pour juin 2024. Les participants sont attendus en nombre ! Le bureau de l'association compte de nouveaux membres. Il est toujours en attente de nouvelles idées afin de dynamiser la vie associative de Vars. Il remercie ses bénévoles fidèles et occasionnels. N'hésitez pas à rejoindre son équipe !

Contact : [covars@gmail.com](mailto:covars@gmail.com)



### *Club des 6 cols*

La 41<sup>ème</sup> édition des 6 jours cyclo de Vars se déroulera du 29 juin au 5 juillet 2024. Cette traditionnelle semaine cyclotouriste vous fera découvrir les plus beaux cols et itinéraires vélo autour de Vars dans les Hautes-Alpes, du Briançonnais à la vallée de l'Ubaye et de l'Embrunais au Queyras, jusqu'au Piémont italien. Les 6 jours de Vars c'est la découverte de paysages grandioses par l'effort physique, chacun à son rythme et sans esprit de compétition. C'est aussi un rassemblement de passionnés de vélo et de montagne dans une ambiance conviviale grâce à une équipe de sympathiques et dévoués bénévoles qui encadrent et ravitaillent les participants avec générosité. Affûtez bien vos mollets et rendez-vous fin juin pour une nouvelle semaine placée sous le signe de l'effort, la découverte et l'amitié.

# Brèves Mairie

Je déménage,  
je me réinscris  
pour  
voter !



## Changement de domiciliation

Si vous êtes un nouvel arrivant sur notre territoire, n'oubliez pas de vous présenter en Mairie et de vous inscrire sur les listes électorales. Merci de nous communiquer votre nouvelle adresse en cas de changement de domicile sur la commune.

## Inscriptions sur les listes électorales

Se font désormais tout au long de l'année. Pour cela, il suffit de s'adresser à sa commune ou d'utiliser la télé-procédure (se rendre sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour les inscriptions et pour connaître toutes les formalités).

Pour chaque élection, il est néanmoins nécessaire de s'inscrire au plus tard le 6ème vendredi qui précède le scrutin. Pour les élections européennes du 9 juin 2024, il faudra donc s'inscrire avant le 3 mai 2024.

Compte tenu du nouvel adressage des rues de la commune, tous les électeurs sont priés de se rapprocher du service électoral de la Mairie.

## Trouver votre adresse sur <https://adresse.data.gouv.fr>

La base adresse locale de Vars a été publiée sur la base adresse nationale. Vous pouvez vous rendre sur <https://adresse.data.gouv.fr/> pour trouver votre adresse. Saisissez VARS dans la barre de recherche ou accédez directement à la carte, puis zoomer pour trouver votre habitation et l'adresse qui y est associée.

## Recensement citoyen

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une attestation de

recensement. Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une attestation de recensement pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif
- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

## Bibliothèque

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Mercredi de 10h00 à 12h00 et 15h00 à 17h00

Vendredi de 10h00 à 12h00

## Agence postale intercommunale

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 pour l'intersaison et l'été  
du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 durant la saison d'hiver

## Déchetterie

Il est interdit de déposer des encombrants près des containers semi-enterrés.

Les horaires d'ouverture sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras via le lien <https://www.ccguillestroisqueyras.fr/preserver/gestion-des-dechets/decheteries>.

Comptant sur la participation citoyenne de chacun pour utiliser le point relais et stopper les décharges sauvages.

## Etat Civil

### Naissances :

Nima ICARD né le 20 novembre 2022  
Loïs BONNABEL né le 22 novembre 2022  
César FAILLET né le 22 février 2023  
Pauline WILDEMEERSCH née le 3 mars 2023  
Teana GRUSON née le 7 août 2023  
Maya GONZALEZ BONATO née le 3 septembre 2023  
Liz ETORDEU née le 15 février 2024

### Décès :

Pierre GABERT, décédé le 3 novembre 2022  
Christian MARTINET, décédé le 22 novembre 2022  
Roselyne ROSTAN, décédée le 28 novembre 2022  
Philippe FREYCHAT, décédé le 10 décembre 2022  
Maurice FOURNIER, décédé le 15 octobre 2023  
Stéphane IENTILE, décédé le 1er mars 2024  
Georges LITEL, décédé le 11 mars 2024  
Denis LEFORT, décédé le 13 mars 2024

### Mariages :

Naomi HAUFF et Romain LAURENT  
célébration du mariage le 27 mai 2023  
Claudine SAILLARD et Yves RAOUL  
célébration du mariage le 17 juin 2023  
Sébastien NEITER et Sophie CECCONI  
célébration du mariage le 21 juillet 2023

Si vous désirez faire paraître un avis d'état civil, merci de nous en informer en nous communiquant ledit avis.

## Vous avez une question, une remarque ?

Si vous avez une question à formuler auprès du maire, d'un adjoint, si vous avez une remarque, vous pouvez nous écrire, par courrier ou par courriel ([contact@mairie-vars.fr](mailto:contact@mairie-vars.fr))

Le nouveau site Internet de la Mairie arrive bientôt : <https://www.mairie-vars.fr/>

## N° Utiles

Mairie : 04 92 46 50 09

Police municipale : 04 92 46 60 05

Gendarmerie : 04 92 52 29 57

SEM SEDEV : 04 92 46 51 04

Office de Tourisme : 04 92 46 51 31

SAUR : 04 83 06 70 00

La poste : 04 92 54 10 76

Cabinet médical Centre médical :

04 92 46 54 05

Cabinet médical Kinésithérapeute :

06 60 08 12 08

Secours : 112

Pharmacie : 04 92 46 52 50

CRIR (état des routes) : 0892 022 022

Météo : 0892 68 02 05

Communauté de Communes du  
Guillestrois et Queyras : 04 92 45 04 62

Déchetterie : 04 92 45 13 61